

L'Echo du CA Edition spéciale Coronavirus

Bulletin d'information à l'attention de tous les membres de la Lifras.

Mardi 29 septembre 2020,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Club et de Commissions, Mesdames et Messieurs les Moniteurs,

Le dernier Conseil National de Sécurité a résolument adopté une nouvelle orientation qui tient en 2 notions : la gestion des risques et la responsabilisation des citoyens.

Cette gestion des risques a conduit à une reprise globale des activités sportives. Manifestement, la manière dont la crise a été gérée, par nos pratiquants et les différents dirigeants, est appréciée.

Le virus fait partie, malheureusement, de notre quotidien. Il convient d'apprendre à vivre avec lui et d'intégrer comme autant de réflexes systématiques les 6 règles d'or :

- Respecter les règles d'hygiène ;
- De pratiquer ses activités de préférence à l'extérieur ;
- De penser aux personnes vulnérables ;
- ♣ De respecter la distanciation sociale de 1,5m
- De limiter les contacts rapprochés à savoir avec des personnes ne partageant pas le même toit, sans respect des distances sociales, sans masque et plus de 15 minutes ;
- ♣ De suivre les règles sur les rassemblements.

Clairement, notre comportement est prépondérant afin d'éviter de restreindre, à nouveau, notre mode de vie.

Des changements à la suite du dernier Conseil national de sécurité ?

Il n'y a aucun changement majeur concernant la pratique sportive. Il invite à prendre connaissance des protocoles remis à jour en ce qui concerne notamment :

- ♣ La pratique sportive indoor ; (lien)
- La pratique sportive outdoor; (lien)
- L'organisation d'événements sportifs ; (lien)
- ♣ L'organisation de stages sportifs ; (lien)
- La gestion et l'accueil du public dans les piscines (lien).

Un protocole particulier vient compléter la bibliothèque. Il fixe l'organisation des infrastructures sportives. (lien)

L'autorité communale en ce qui concerne certains aspects de l'organisation d'évènements à son mot à dire et doit être contactée.

Pour rappel, les protocoles sont disponibles sur le site de l'Adeps ainsi que celui de l'AISF.

Lifras asbl - Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/521.70.21 - Fax : +32(0)2/522.30.72















Les règles sanitaires

J'attire votre attention sur la décision du CNS concernant le port du masque. Ce dernier reste obligatoire dans les lieux couverts. Il devient optionnel à l'extérieur sauf en cas de forte affluence et lorsque les distances sociales ne peuvent être respectées. Tout est question de bon sens.

Toutefois, les autorités communales peuvent adopter des mesures plus contraignantes.

Je me permets de vous rappeler le protocole spécifique pour la gestion des buvettes et cafétérias, aspects importants de nos activités. Il est impératif que les règles édictées soient suivies. (<u>lien</u>)

Je vous invite à suivre <u>les publications l'AISF et l'AES</u> sur la problématique du COVID et tout particulièrement la fiche signalétique sur le comportement à adopter en cas de suspicion, de contact à haut risque ou de cas positif dans le secteur sportif (lien).

Les Commissions médicales LIFRAS et NELOS ont revu leur plan de déconfinement (<u>lien</u>). Je vous invite à en prendre connaissance et à le diffuser le plus largement possible. Il y va de la santé de nos affiliés.

Les commissions ont libéralisé leur pratique respective mais avec des restrictions spécifiques abordées en partie dans le plan de la Commission médicale.

Pour le surplus, les présidents de commission pourront répondre à vos questions.

Pour le Conseil d'administration La présidente,

Maria del Pilar Ruiz Lopez













